

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 12/02/19

La FNAIM dévoile sa nouvelle campagne d'adhésion et annonce la création d'un caducée professionnel pour tous les professionnels « encartés »

La FNAIM renouvelle sa communication en mettant l'accent sur son action de défense des intérêts politiques et juridiques des professionnels et sur ses victoires en la matière. Elle annonce aussi la création d'un caducée afin de mieux identifier les professionnels de l'immobilier « encartés ».

La FNAIM, 1^{ère} organisation des professionnels de l'immobilier en Europe, lance ce jour une nouvelle campagne d'adhésion.

Elle y met en exergue, à la fois sa dernière victoire de reconnaissance des titres, mais aussi ses combats historiques tels que la liberté des honoraires ou encore la défense du mandat exclusif, sans oublier ses négociations actuelles et à venir sur la réforme de la copropriété.

Son visuel véhicule l'idée que seule l'union de l'ensemble des professionnels de l'immobilier fait émerger une voix puissante du secteur de l'intermédiation. L'accroche invite d'ailleurs sans détour à rejoindre la « 1^{ère} communauté des professionnels de l'immobilier en action » et une de ses « 63 Chambres locales » !

Les actions de la Fédération ne se limitant cependant pas uniquement à ce prisme politique, la FNAIM rappelle, en deuxième lecture, qu'elle accompagne ses adhérents chaque jour via une offre de services complète : formation, aide juridique, diffusion d'annonces ou encore offres de partenaires.



À la Fédération Nationale de l'Immobilier, nous défendons **chaque jour** nos entreprises et obtenons des **victoires décisives** pour la profession.



[AGIR POUR LE LOGEMENT]



- Reconnaissance des titres
- Liberté des honoraires
- Défense du mandat exclusif
- Négociations Réforme de la Copropriété

Rejoignez la 1^{ère} Communauté des professionnels de l'immobilier en action

Formation • Juridique • Imprimés • Annonces • Offres Partenaires

Pour adhérer à l'une de nos 63 chambres locales

adhesion@fnaim.fr
32 40 choix 5*
fnaim.fr

Suivez la FNAIM



*100€ la minute + prix d'un appel. N° SIREN : 775 808 087 - Reproduction interdite sauf avec le consentement de la FNAIM et mention d'origine. Articles L. 111-1 et s. et L. 335-2 et s. du code de la propriété littéraire et artistique. 04/01/2019



Contact Presse :

Galivel & Associés – Carol Galivel/Rémi Demolière
01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com

La FNAIM tient parole et défend les intérêts de la profession : focus sur ses dernières actions

1. La FNAIM annonce la création d'un caducée professionnel pour identifier les détenteurs d'une carte d'habilitation aux métiers reconnus par la loi ELAN

Dans sa démarche de clarifier la chaîne de responsabilités des professionnels de l'immobilier, la FNAIM a récemment activé deux actions d'influence :

- Par l'envoi d'un premier courrier officiel (adressé à la DGCCRF / Conseil Supérieur du Notariat / Conseil National des Barreaux / Chambre Nationale des Huissiers de Justice / Conseil National de l'Ordre des Géomètres Experts / Confédération Nationale du Logement / UFCQueChoisir / SeLoger / ParuVendu / Google / Facebook...) à la manière d'une information juridique, rappelant que le titre d'agent immobilier est protégé et ne peut pas être usurpé. La Fédération rappelle que **la distinction juridique est désormais stricte et doit être traduite** pour permettre aux consommateurs de connaître plus facilement le niveau de responsabilités de ses interlocuteurs.
- Par l'envoi d'un second courrier aux Présidents des réseaux d'agences immobilières annonçant le démarrage d'une mission **d'identification unique, sous la forme d'un « caducée », afin de faciliter la distinction des professionnels de l'immobilier par les consommateurs**. C'est dans cette optique qu'elle a lancé une consultation d'agences de communication spécialisées en image de marque fin décembre. Dans le même temps, elle propose, à ces réseaux immobiliers de s'associer au projet en faisant partie du groupe pilote chargé d'étudier et analyser les propositions.

2. La défense des professionnels de l'immobilier face aux attaques médiatiques

À la question « Les honoraires des agences immobilières sont-ils excessifs ? », le Président de la FNAIM répond « non ! » :

« L'intermédiation n'a cessé de progresser en France. Selon la dernière statistique des services de l'Etat, 70% du marché est intermédié. La donnée montre qu'aujourd'hui, le client est avec nous, et reconnaît la plus-value de l'agent immobilier. »*

Les honoraires des agences immobilières se basent sur un service rendu. Le client paye une expertise, une force commerciale, une stratégie de promotion de son bien, une sécurité dans la transaction et surtout, la capacité du vendeur à accompagner et rassurer le client sur un acte décisif. »

** Répartition du marché de la négociation de logements anciens depuis 1945, J. Friggit, CGEDD, octobre 2018*



Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM sur le plateau de Franceinfo : l'Interview Eco



Contact Presse :

Galivel & Associés – Carol Galivel/Rémi Demolière
01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com

Pour rappel sur la profession d'agent immobilier

- Les honoraires moyens d'un agent immobilier s'élèvent à 4,5%.
- Selon une enquête IFOP pour le partenaire exclusif FNAIM Opinion System, 7 Français sur 10 sont satisfaits de leur agent immobilier. Une évolution en progression depuis 3 ans.

ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet

Télécharger le CP



Entamons une discussion !



@jmtorrollion @FNAIM



Sujets connexes :



Les transactions toujours au plus haut, mais attention à la perte de confiance des ménages



Mise au point de la FNAIM sur les honoraires d'agences: la vérité des chiffres est toute autre



Reconnaissance du titre d'agent immobilier : la FNAIM recueille les fruits d'un dialogue constructif avec le gouvernement

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel/Rémi Demolière
01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com